



SEYSSES
DIRECTION DE L'URBANISME

COURRIER DE REJET TACITE DE DÉCLARATION PRÉALABLE
N° 2025U-337

Dossier : DP 031547 25 00166	Demandeur :
Déposé le : 25/08/2025	SARL SMENR
Nature des travaux : POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES	REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR BIRAL FLORIAN
Adresse des travaux : 405 CHEMIN DE LA BOURDASSE 31600 SEYSSES	96 AVENUE DE GRUISSAN 11100 NARBONNE
Références cadastrales: 000F1701	

Monsieur,

Vous avez déposé une demande de DÉCLARATION PRÉALABLE en date du 25/08/2025.

Après examen de votre demande, il a été constaté que votre dossier ne contient pas les pièces exigées par le code.

Dans un courrier daté du 26/08/2025 et qui vous a été notifié le 27/08/2025, l'administration vous a informé que votre dossier n'était pas complet.

Ces pièces complémentaires n'ayant pas été adressées à la mairie dans le délai de 3 mois à compter de la réception de la demande de pièces, votre demande a fait l'objet d'un rejet tacite conformément à l'article R 423-39 du Code de l'Urbanisme.

En conséquence, les travaux ne peuvent pas être réalisés. Je vous invite à reformuler votre demande, en l'accompagnant des pièces nécessaires à l'élaboration d'une réponse.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Seysses le 04 décembre 2025

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP,



Certifié exécutoire,
Reçu en Sous-préfecture : 11/12/2025

Affiché le 11/12/2025 jusqu'au 11/02/2026